

Erratum

Banque Royale du Canada, succursale de Hong Kong et Banque Royale du Canada, succursale de Singapour

Décision n° 2026-OED-1044599

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le texte de la décision n° 2026-OED-1044599 de la Banque Royale du Canada, succursale de Hong Kong et de la Banque Royale du Canada, succursale de Singapour qui a été publiée dans la section 3.8.1 du bulletin du 9 juillet 2026 (vol. 23, n° 27). À la dernière phrase du paragraphe 8 de la décision, il aurait dû être fait mention de « RBC Singapour » à la place de « RBC Hong Kong ».

Un erratum a été publié dans la section 3.8.1 du bulletin du 30 juillet 2026 (vol. 23, n° 30).